

Compte-rendu de la rencontre de l'ASCCC avec Monsieur Didier, maire de Gap.

Suite à notre demande, monsieur le maire de Gap a reçu 2 membres de l'ASCCC le 4 août 2023. Monsieur Didier était accompagné par monsieur Malfato, directeur de cabinet et de Monsieur Philippe, directeur adjoint des services. Nous avons rappelé le souci exprimé par de nombreux spectateurs d'être rassurés sur l'avenir des cinémas Le Centre et le Club et d'obtenir des informations fiables. Monsieur le maire nous a dit avoir attendu pour fixer cette rencontre qu'un certain nombre d'interrogations soient levées.

Le maire a rappelé le contexte du grand projet de rénovation du « carré de l'imprimerie » qui incluait notamment la démolition puis la reconstruction des deux cinémas. Ce projet, confié à l'EPFR, Établissement Public Foncier Régional, nécessitait l'acquisition de l'ensemble du foncier pour pouvoir vendre au promoteur de logement social « 3F » qui doit réaliser les constructions. Pour acquérir la dernière parcelle, une convention avec l'association Impulse vient d'être signée et validée pour son relogement. Dès qu'Impulse pourra emménager dans ses futurs locaux à Tokoro, dans le bâtiment de l'Itep, la démolition de l'ensemble des locaux du futur carré de l'imprimerie pourra commencer. Le déménagement d'Impulse étant lié, lui même, à la fin des travaux nécessaires à leur relogement, la démolition prévue pour le début du printemps 2024 pourrait être quelque peu retardée.

Pour les cinémas du Centre et du Club, l'hypothèse, un temps évoquée, d'un relogement dans la chapelle de la Providence n'a pu être suivie d'effet. Après étude, il s'est en effet avéré que des problèmes techniques liés à la résistance du plancher rendaient caduque cette éventualité.

La solution pérenne prévue au permis de construire consiste donc à aménager au rez de chaussée du futur carré de l'imprimerie 2 salles de cinéma, l'une pour 100 spectateurs et l'autre pour 130 spectateurs. Sur les 1400 mètres carrés du rez de chaussée prévus pour des commerces et des services, la mairie envisage l'acquisition d'un espace d'environ 100 mètres carrés pour en faire une salle municipale permettant des animations et des rencontres. Elle pourra être utilisée sur réservation par les cinémas et par d'autres structures, comme l'est actuellement le Royal.

Nous avons insisté auprès de monsieur le maire, sur l'importance de concevoir un projet ambitieux pour l'aménagement de ces salles de cinéma, avec grands écrans et son de qualité. Pour que les cinémas soient des lieux de rencontre et d'échanges, pour qu'ils attirent un public divers et soient des lieux de culture, il est nécessaire qu'ils permettent un accueil de qualité. Les modalités pratiques pour le financement et l'aménagement des cinémas ne sont pas encore définies.

Pour la période de transition entre la démolition et le relogement dans le carré de l'imprimerie, un accord envisagé avec la cinémathèque de montagne permettrait qu'une des salles puisse y être accueillie et programmer 12 séances hebdomadaires. Pour la seconde salle, un accord avec la Passerelle n'ayant pu être trouvé pour transformer provisoirement la salle de théâtre de « l'usine Badin » en cinéma, une structure provisoire serait installée dans la cour de l'usine Badin qui est la propriété de la ville de Gap. Les modalités concrètes de ces deux solutions sont encore à l'étude.

Lors de cet entretien, monsieur le maire a ré-affirmé son intérêt pour l'avenir de ces deux cinémas, et travaille pour cela étroitement avec la CJA, conférence Jeanne d'Arc, le gestionnaire historique de ces deux salles. La recherche de solutions nécessite de confronter des intérêts divers et parfois contradictoires qu'il souhaite aborder par le dialogue courtois. Pour notre part, en tant qu'association de spectateurs, nous avons rappelé notre souhait d'être informés régulièrement et d'être associés au projet afin d'apporter notre contribution constructive pour l'avenir des cinémas.